



Paris, le 24 Juillet 2020

Monsieur Olivier Véran  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 Avenue Duquesne  
75007 PARIS

Objet : Situation de la formation initiale des psychomotriciens

Monsieur le Ministre,

Après votre nomination à la tête de notre Ministère de tutelle en Février dernier, la pandémie de la Covid19 a rapidement pris de l'ampleur, justifiant la mise en place d'un état d'urgence sanitaire, lui-même appelant à une mobilisation sans précédents de tous les personnels soignants, sans distinction. Les psychomotriciens, professionnels comme étudiants, ont évidemment pris leur part de responsabilité dans cette crise en venant en renfort des équipes et en leur apportant un soutien spécifique pour les accompagner dans la gestion des situations qu'ils ont eu à gérer. Cet investissement a pu être d'autant plus efficient pour ce qui concerne les familles que vous avez pris la décision d'autoriser le télésoin pour les psychomotriciens, ce dont nous vous remercions. Elle a également été au plus près de l'accompagnement des familles en construisant, via le Syndicat National d'Union des Psychomotriciens, un Carnet de Psychomotricité à destination des familles confinées (consultable sur le site <http://psychomotricite-covid19.fr>). Cette mobilisation de notre profession demeure encore aujourd'hui conséquente, notamment au travers de l'implication des psychomotriciens dans les soins de suite et de réadaptation des patients post-Covid.

Cette crise sanitaire a par ailleurs remis en évidence les besoins importants du système de santé, des hôpitaux, et des professionnels eux-mêmes, pour mener à bien leurs missions au service de la population. Afin de pouvoir y répondre au mieux, vous avez mis en place Le Ségur de la Santé et la profession, via la Fédération Française des Psychomotriciens, vous a transmis une contribution. Cette dernière, constituée de plusieurs propositions concrètes, visait participer à l'élaboration des meilleures réponses possibles aux enjeux que vous aviez rappelé le 25 mai dernier aux côtés du Premier Ministre.

Parmi ces propositions figure en première place celle de la reprise de la réingénierie pour la profession de psychomotricien, un processus indispensable à l'adaptation de notre formation aux besoins de la population, processus pourtant suspendu sans raison valable

depuis Novembre 2010, date à laquelle les référentiels d'activités et de compétences des psychomotriciens ont été validés par la DGOS.

Nous tenions à vous faire part de notre plus grand étonnement, si ce n'est d'un ressentiment certain, quand nous avons pris connaissance des premières conclusions de l'accord qui mentionne l'ouverture ou la reprise de plusieurs processus de réingénierie, mais sans que notre profession ne soit citée.

Cette première émotion était d'autant plus exacerbée que la feuille de route émise en juin dernier par la DGOS pour la « *poursuite de la rénovation des référentiels métiers et des diplômes relevant du secteur sanitaire ou y apportant une contribution essentielle* », mentionne explicitement notre profession comme l'une de celles pour lesquelles la reprise du processus de réingénierie est indispensable.

Nous sommes d'autant plus interloqués par cette situation que, outre le fait que notre profession est de plus en plus identifiée comme une profession ressource dans de nombreux domaines, la Stratégie Nationale Autisme au sein des Troubles du Neurodéveloppement, voulue par le Président de la République, demande explicitement, au travers de sa mesure 63, que cette réforme de notre formation initiale aboutisse afin de l'adapter au plus près des besoins des familles.

Nous demandons donc par la présente, et avec la plus grande insistance, à ce que soit ouverte dans les meilleurs délais une discussion avec les différentes administrations concernées à propos de l'avenir de la formation de notre profession. Nous souhaitons que celle-ci soit rapidement conclue par une décision de reprise de notre réingénierie, cette dernière devant être appuyée sur nos besoins de formation en regard de ceux de la population, et qu'un calendrier précis soit établi. Nous en appelons à votre intervention pour que cette demande aboutisse le plus rapidement possible, et que nous puissions enfin terminer, au même titre que les autres professions de santé, un processus de modernisation de la formation des futurs psychomotriciens, cela avant tout dans l'intérêt de nos concitoyens dont les besoins d'interventions psychomotrices vont grandissant, tant qualitativement que quantitativement.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, M. le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Association Française des Etudiants et Professionnels en  
Psychomotricité - AFEPP

Association Française des Psychomotriciens Libéraux - AFPL

Association Nationale des Etudiants en Psychomotricité - ANEP

Collège des Equipes de Direction des Instituts de Formation en  
Psychomotricité - CEDIFP

Fédération Française des Psychomotriciens - FFP

Syndicat National d'Union des Psychomotriciens - SNUP